











Communiqué de presse Paris, le 12 juin 2025

Sobriété énergétique : sans nouvelles mesures, la France ne tiendra pas ses objectifs

La filière professionnelle engagée dans le Coup de pouce « Pilotage connecté du chauffage pièce par pièce » prend acte de la publication de la fiche CEE révisée pour aider à l'équipement en thermostat. En dépit des demandes de la filière, le montant de l'aide n'a pas été bonifié réduisant de fait la portée de ce dispositif alors même que les Français ont l'obligation de s'équiper d'ici à 2027. Cette décision interroge plus largement sur la manière de valoriser par les CEE les travaux performants de faibles montants, sujet sur lequel la filière demande au Gouvernement d'ouvrir des travaux.

La fiche CEE révisée « Système de régulation par programmation horaire pièce par pièce » (BAR-TH-173) a été publiée aujourd'hui au Journal Officiel.

Malgré la demande des acteurs de la filière professionnelle, et au détriment des ménages, le montant de la fiche n'a pas été bonifié avec le risque de rendre inopérante la seule aide existante en matière de sobriété pour les bâtiments résidentiels, et de casser la dynamique en équipement en thermostats initiée grâce au Coup de Pouce.

En effet, le faible montant de la prime, avec en regard des coûts de mise en œuvre renchéris par les exigences nécessaires en matière de contrôle, n'incitera pas à ce que les acteurs se saisissent de l'aide, au moins à l'échelle des particuliers. C'est ainsi tout le parc privé qu'on risque de laisser sur le bord de la route d'une maîtrise de leur consommation.

Cet enjeu n'est pas propre à la fiche CEE Thermostat mais plus largement aux travaux performants de petits montants et générant de faibles primes CEE peu mis en avant alors qu'ils représentent un gisement important d'économies d'énergie.

Les acteurs de la filière professionnelle appellent le Gouvernement à faire de cette question une priorité, à défaut nombre d'équipements, comme les thermostats programmables, pourtant essentiels pour relever les défis des transitions environnementale et énergétique ne seront pas effectivement soutenus par ce système d'aides.

Alors qu'une obligation réglementaire intervient au 1^{er} janvier 2027, et que nombre de Français ne sont pas dotés de thermostats programmables, il conviendra d'être vigilant sur la dynamique d'équipement, tout en limitant le risque de fraudes, sans laquelle la France ne pourra pas atteindre ses objectifs en matière de sobriété et d'efficacité énergétique.

Nous, représentants de la filière, rappelons qu'il est urgent de remobiliser l'ensemble des acteurs pour le déploiement des dispositifs de pilotage afin de permettre aux ménages de bénéficier des gisements pour réduire leurs dépenses énergétiques.